



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/C.I/MEM.1/1
4 décembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce et du développement

**Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports
et la facilitation du commerce**

Genève, 16-18 février 2009

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Transport maritime et défi posé par les changements climatiques.
4. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

Point 1. Élection du Bureau

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I ci-dessus. Les experts disposeront de trois jours, soit du 16 au 18 février 2009, pour mener à bien leurs travaux. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.1/1 Ordre du jour provisoire annoté

GE.08-52267 (F) 121208 151208

Point 3. Transport maritime et défi posé par les changements climatiques

3. À sa cinquante-cinquième session, le Conseil du commerce et du développement a approuvé le mandat d'une réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce (TD/B/55/9, par. 1 à 5). Conformément à ce mandat, la première session de la réunion portera sur l'un des grands défis mondiaux qui se font jour et qui influent sur les transports, à savoir les changements climatiques et leur impact sur le transport maritime international, en particulier compte tenu des préoccupations des pays en développement.

4. Les changements climatiques constituent un défi mondial et un problème caractéristique de notre époque. Des preuves scientifiques accablantes, ainsi qu'une meilleure compréhension des aspects économiques des changements climatiques, ont placé cette question au premier rang des objectifs de la communauté internationale. Les émissions de gaz à effet de serre provenant du transport maritime international forcent de plus en plus l'attention, et des mesures d'atténuation sont envisagées, tant au niveau des autorités de réglementation qu'au niveau des entreprises. Par ailleurs, les effets des changements climatiques et leur impact sur le transport maritime, tout comme sur l'accès à des services de transports internationaux rentables et durables, doivent être bien compris pour garantir l'application de mesures d'adaptation appropriées. Cette approche est primordiale, étant donné les besoins particuliers des pays les plus vulnérables, en l'occurrence les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

5. Dans ce contexte et compte tenu des multiples questions intersectorielles en jeu, notamment l'investissement et le financement, les technologies, la sécurité des chaînes d'approvisionnement, les impératifs liés à la facilitation du commerce ainsi que l'instabilité et la sécurité du marché de l'énergie, les discussions devraient contribuer à identifier les mesures pertinentes qui permettront d'atténuer les changements climatiques et d'adapter le transport maritime à ces changements, tout en poursuivant d'autres objectifs comme l'efficacité des transports, la facilitation du commerce, la compétitivité commerciale et le développement durable. Cette réunion aura pour objectif principal de donner aux participants une meilleure idée de la forme que pourrait prendre un éventuel système de contrôle des émissions de gaz à effet de serre provenant du transport maritime international, ainsi que de son champ d'application, et de les aider à évaluer les répercussions que diverses mesures d'atténuation pourraient avoir sur l'économie et l'action des pouvoirs publics, y compris sur la compétitivité commerciale des pays en développement.

6. Afin de faciliter la discussion, le secrétariat de la CNUCED a élaboré une note d'information pour aider les personnes présentes à participer au débat (TD/B/C.I/MEM.1/2). En outre, les experts sont invités à établir de brèves communications sur le thème de la réunion, qui seront distribuées aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Documentation

Point 4. Adoption du rapport de la réunion

7. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa première session, en mai 2009. Les experts voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

Contributions des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves communications (environ cinq pages) en tant que contribution aux travaux de la réunion. Ces communications doivent être soumises au secrétariat de la CNUCED avant la réunion. Elles seront mises à la disposition des autres participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Les experts sont priés de soumettre leurs communications au secrétariat de la CNUCED aussitôt que possible, à: M^{me} Wendy Juan, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10 (Suisse); télécopieur: +41 22 917 0050; courriel: wendy.juan@unctad.org.
